Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260519-20260502-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Anne THIBAULT (arrivée à 19h41), Pascal L'HERMITTE, Clément BRIZARD (arrivé à 19h51), Sophie HAMÉON, Cyril RIBET, Éric SIMON

Absents excusés : Léa HERVÉ, Solène HAMELIN, Édith PERROQUIN
Pouvoir : Léa HERVÉ à Anne THIBAULT

Secrétaire de séance : Frédéric BEAUCHAMP

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 13

OBJET
Travaux de busage (La Pesnais et Les Bréhannières)
Délibération n° 2026-05-02

Mme le Maire informe le conseil municipal que des travaux de busage sont nécessaires à La Pesnais et Les Bréhannières.
Un devis a été demandé à la société SNEF TP de Plesder
Une enveloppe de 10 000.00€ a été votée en section d'investissement (OP 245, article 2152) lors du vote du Budget Primitif.

Lieux-dits	HT	TVA	TTC	Observations
La Pesnais	1 662.50€	332.50€	1 995.00€	*. Pose de buses ecopal fournies par la commune, remblaiement en terre* *. Coulage d'un regard en béton, scellement d'une grille fonte fournie par la commune*
Les Bréhannières	2 187.50€	437.50€	2 625.00€	*. Ouverture de tranchées, découpe d'enrobé, pose d'un ecopal fourni par la commune, remblaiement en 0/31.5 fourni par le client* *. Mise en place d'un regard prefa 50*50 et scellement d'une grille fournie par la commune* *. Réfection de la traversée en enrobé à froid fournit par la commune*

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260519-20260502-DE

Décision :
À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société SNEF TP de Plesder, d'un montant de 4 620.00€ TTC, en section d'investissement, OP245, article 2152 et autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Frédéric BEAUCHAMP

Le Maire,
Sandrine JUHEL

MAIRIE LES CHAMPS GERAUX (Côtes d'Armor)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 13/05/2026